

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 31 janvier à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le jeudi 24 janvier 2019 s'est réuni en séance plénière à la Maison des Sports, Stade Jules Ribet à Saint-Gaudens sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués
présents avec
voix
délibérative :

37

Quorum atteint

Délégués titulaires présents :

CC Cagire Garonne Salat

Jean-Pierre DUPRAT - Raymond JOUBE (*arrivée tardive, n'a pas pris part au vote*) - Philippe GIMENEZ
Raymond NOMDEDEU - Michel Claude ABADIE
François ARCANGELI (*arrivée tardive, n'a pas pris part au vote*) - Philippe PRADERE

CC Cœur et Coteaux du Comminges



Loïc LE ROUX DE BRETAGNE (*arrivée tardive, n'a pas pris part au vote*) - Jean Bernard CASTEX
Gilbert SIOUTAC - Hervé CHEYLAT
Denis SARRAQUIGNE - Evelyne SANSONETTO
Philippe BRILLAUD - François CARAOUE
Michel AUBERDIAC - Julien LACROIX
Éric HEUILLET (*arrivée tardive, n'a pas pris part au vote*)
Pierre SAFORCADA - Valentin BIASON

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

John PALACIN - Jean Louis REDONNET (*arrivée tardive, n'a pas pris part au vote*) - Michel LADEVEZE

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Jean Claude DOUGNAC - René ERTLEN
Jean Luc PICARD - Jean Pierre BRANA
Brigitte SEGARD

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Alain BOUBEE - Jacques FERAUT
Jean Michel LOSEGO - Nathalie LACROIX
Jean-Pierre DUCLOS - Jean DE GALARD

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Alain CASTEL - Jean Paul SALVATICO
Dominique BERRE - Bernard DUMAIL - Louis FERRE
Danielle PANATIER - Joël GROS - Alain LADEVEZE
Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration :

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Michel LADEVEZE (*pour Alain CASTEL*)
John PALACIN (*pour Bernard DUMAIL*)

Délégués suppléants présents ayant procuration :

CC Cagire Garonne Salat

Marie Christine LLORENS (*pour Jean Claude DOUGNAC*)
Robert MARTIN (*pour Brigitte SEGARD*)

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Jeanine BRUNET (*pour Alain BOUBEE*)
Michel DESSENS (*pour Jacques FERAUT*)
Claire VOUGNY (*pour Jean Michel LOSEGO*)
Geneviève CAPERAN LORENZI (*pour Nathalie LACROIX*)

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative :

CC Cagire Garonne Salat

Marie Christine LLORENS - Louis BARES
Rose Marie DEDIEU - Jean Charles ROSELLO

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Bernard TARRAUBE - Claire VOUGNY
Joël GUILLERMIN - Jeanine BRUNET
Michel DESSENS - Geneviève CAPERAN LORENZI

Délégués suppléants excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Corinne ORTET - Henri GOIZET - Josette PEYRIGUIER

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Lucien CABARE - Régis FARRE - Marc CASTEX
Thomas FAURE - Thierry PLANTE
Christiane LARRIEU - Annie NAVARRE
Guy LOUBEYRE - Jean Charles DASQUE
Yves LOUIS - Jean SUBRA - Alain PINET
Patrick BEAUCHET

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Charles HORMIERE - Jean Claude BORDES
Audrey AZAM - Laurette DASPET

Délibération n°2019-01-01
Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 23 novembre 2018

Considérant l'ordre du jour du Comité Syndical du 23 novembre 2018 qui était le suivant :

Délibérations

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 05 juillet 2018
- Arrêt du SCoT et planning d'approbation
- Renouvellement du contrat d'accroissement temporaire d'activités de l'animateur SCoT - 3 mois
- Approbation de la stratégie du PCAET et des fiches actions
- Approbation et signature de la convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Fos en tant qu'instructeur au Pôle ADS
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2019 du CDG 31
- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019
- Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole
- Candidature au 5^{ème} appel à projet national 2018-2019 du « Programme National pour l'Alimentation (PNA) »

Point d'informations

- Etat d'avancement des actions et travaux des commissions
- Agenda

Questions diverses

Aucune observation n'est formulée.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 23 novembre 2018.

Pour extrait certifié conforme,
Le président

01 FEV. 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le :
Et publication, affichage ou notification le :

01 FEV. 2019

01 FEV. 2019